



Session ordinaire du 7 avril 2015 –
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of April 7 , 2015 –
QUESTION PERIOD

Début : 19 h 48

Q :

- Demande de connaître le processus concernant les demandes de changement de zonage.

R :

- Le Conseil a décidé de reporté la décision et d'approfondir les discussions sur le sujet.

Q :

- Demande comment faire connaître son opinion concernant la demande de changement de zonage.

R :

- Il est préférable de le faire parvenir par écrit aux conseillers.

Q :

- Demande à la municipalité de prévoir des travaux afin de réduire la boue et la poussière.

R :

- Des travaux seront entrepris demain et le contrat prévoit l'installation d'abris-poussière.

Q :

- Demande si le projet de modification de zonage CA-202 est retiré.

R :

- Présentement, le Conseil a décidé d'annuler la consultation publique du 9 avril.

Q :

- Demande au Conseil de diffuser le maximum d'information et de clarifier le concept de "précédent" que la demande de zonage (CA-202) pourrait créer.

R :

- La décision du Conseil de crée aucun précédent car le Conseil n'est pas obliger d'accorder la même demande ailleurs sur le territoire.

Q :

- Remerciement au Conseil d'avoir retiré la demande de changement de zonage CA-202. Demande si des plans doivent être déposés lors d'une demande.



Session ordinaire du 7 avril 2015 –
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of April 7 , 2015 –
QUESTION PERIOD

R :

- Aucun plan n'est requis à ce stade-ci.

Q :

- Demande de connaître des critères d'évaluation du CCUDD dans ce genre de dossier.

R :

- Le CCUDD ne voulait pas prendre de décision "politique" et a laissé la décision au Conseil. Le CCUDD et le Conseil municipal doivent revoir leurs procédures dans ce genre de dossier.

Q :

- Demande quel est la suite du processus du changement de zonage.

R :

- Le Conseil va discuter du dossier et décidera de la suite à donner à la demande du changement de zonage.

Q :

- Demande quand le Conseil prendra une décision concernant la demande d'aide financière de Collines prospères.

R :

- La demande sera étudiée au Conseil du mois de mai après une rencontre avec le CLD.

Q :

- Demande si le CCUDD a en main un document leur servant de guide lors de demande de changement de zonage (CA-202)

R :

- Oui, il y a le rapport du groupe Vision Chelsea, le PPU du Centre village et le plan d'urbanisme.

Q :

- Demande au Conseil de modifier le processus décisionnel lors de la demande de modification de zonage (CA-202) de cette nature.

R :

- Le Conseil va se rencontrer et réfléchir sur le dossier.



**Session ordinaire du 7 avril 2015 –
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of April 7 , 2015 –
QUESTION PERIOD**

Q :

- Demande pourquoi la municipalité doit attendre la révision du Schéma régional avant de modifier son plan d'urbanisme.

R :

- Le processus légal prévoit que le plan d'urbanisme doit être conforme au Schéma régional.

Fin : 20 h 46